No. 30003

UNITED NATIONS
and
FINLAND

Exchange of letters constituting an agreement concerning arrangements regarding the FAO/ECE meeting of experts on global forest resource assessment, organized jointly by the Economic Commission for Europe and the Food and Agriculture Organization of the United Nations, to be held in Kotka, Finland, from 3 to 7 May 1993 (with annex). Geneva, 30 April and 1 May 1993

Authentic text: English.

Registered ex officio *on 1 May 1993.*

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
et
FINLANDE

Échange de lettres constituant un accord relatif aux arrangements concernant la Réunion d'experts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Commission économique pour l'Europe sur l'évaluation des ressources globales forestières, organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui doit se tenir à Kotka (Finlande), du 3 au 7 mai 1993 (avec annexe). Genève, 30 avril et 1er mai 1993

Texte authentique : anglais.

Enregistré d'office le 1er mai 1993.

EXCHANGE OF LETTERS CONSTITUTING AN AGREEMENT[1] BETWEEN THE UNITED NATIONS AND THE GOVERNMENT OF FINLAND REGARDING THE FAO/ECE MEETING OF EXPERTS ON GLOBAL FOREST RESOURCE ASSESSMENT, ORGANIZED JOINTLY BY THE ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE AND THE FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS, TO BE HELD IN KOTKA, FINLAND, FROM 3 TO 7 MAY 1993

Publication effected in accordance with article 12 (2) of the General Assembly regulations to give effect to Article 102 of the Charter of the United Nations as amended in the last instance by General Assembly resolution 33/141 A of 19 December 1978.

[1] Came into force on 1 May 1993, the date of the letter in reply, in accordance with the provisions of the said letters.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

ÉCHANGE DE LETTRES CONSTITUANT UN ACCORD[1] ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET LE GOUVERNEMENT DE LA FINLANDE CONCERNANT LA RÉUNION D'EXPERTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ET LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE SUR L'ÉVALUATION DES RESSOURCES GLOBALES FORESTIÈRES, ORGANISÉE CONJOINTEMENT PAR LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, QUI DOIT SE TENIR À KOTKA (FINLANDE), DU 3 AU 7 MAI 1993

Publication effectuée conformément au paragraphe 2 de l'article 12 du règlement de l'Assemblée générale destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies tel qu'amendé en dernier lieu par la résolution 33/141 A de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1978.

[1] Entré en vigueur le 1er mai 1993, date de la lettre de réponse, conformément aux dispositions desdites lettres.